


| | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
|  | Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09 | Département |
| | | CALVADOS |
| | | Canton |
| | | CAEN XVI |
| SOCIETE SERPOLLET – TRAVAUX DE TERRASSEMENT POUR LA SUPPRESSION D'UN BRANCHEMENT GRDF – IMPASSE DES CYCLAMENS ARRETE N° 2024/204 | | |

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;
VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 8 août 2024 de la société SERPOLLET sollicitant la Ville pour des travaux de terrassement pour la suppression d'un branchement GRDF impasse des Cyclamens à Ifs ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer le stationnement aux abords du chantier ;

ARRETE

- Article 1 :** La société SERPOLLET est autorisée à réaliser, à partir du 23 septembre 2024 et pour une durée de 9 jours, des travaux de terrassement pour la suppression d'un branchement GRDF impasse des Cyclamens à Ifs.
- Article 2 :** Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, le stationnement sera interdit pour toute la durée des travaux. La circulation s'exercera de manière alternée par la mise en place de feux tricolores et une limitation de vitesse à 30km/h.
- Article 3 :** La société SERPOLLET est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société SERPOLLET devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
 - La Police Municipale d'Ifs ;
 - La société SERPOLLET ;
 - Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
 - KEOLIS ;
 - Le SDIS.

Fait à Ifs, le 12 août 2024

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE

